

montrer qu'elle est vraiment désireuse de résoudre les problèmes que le gouvernement a créés, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait-elle accepter cette recommandation adoptée à l'unanimité?

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** A mon avis, c'est un petit jeu qui est par trop facile pour quiconque ne fait pas partie du gouvernement. Le député voudrait-il que j'élimine certains de mes programmes ou que j'augmente mon déficit? Il ne nous le dit pas. Mais il oublie une chose, et c'est que le programme existe et donne d'excellents résultats. Évidemment, il y a une augmentation quand les temps sont durs. Ainsi, une partie très importante des paiements de transfert aux provinces de l'Atlantique sert précisément à remédier au problème dont le très honorable chef de l'opposition a parlé, soit le manque de disponibilités de certaines provinces.

Je viens de terminer l'étude des demandes de ressources supplémentaires que ces provinces m'ont adressées dans le cas du régime d'assurance-maladie. J'ai des nouvelles pour le chef de l'opposition. En ce qui concerne le régime d'assurance-maladie, elles s'en sont mieux tirées que les autres, grâce à tous nos paiements de transfert.

\* \* \*

[Français]

## PÉTITIONS

### DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions, qu'il fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par des honorables députés le jeudi, 28 octobre 1982, et qu'il constate que les pétitions sont conformes aux exigences du Règlement quant à leurs formes.

\* \* \*

[Traduction]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. YURKO—LES QUESTIONS POSÉES À M. LALONDE—LE CONSENTEMENT UNANIME NÉCESSAIRE

**Mme le Président:** Le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) m'a donné avis d'une question de privilège.

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet de ce qui, à mon avis, constitue une atteinte grave aux droits et privilèges de tous les députés, aux miens, en tout cas. Je signale cette affaire par le biais de la question de privilège parce que je crois qu'on a enfreint le Règlement de la Chambre de manière à nuire au prestige et à la réputation de la Chambre même.

L'incident dont je veux parler s'est produit hier quand, après la période des questions, j'ai refusé le consentement unanime pour que l'on continue d'interroger le ministre des Finances (M. Lalonde) sur son exposé de mercredi. Le député du Yukon (M. Nielsen), leader parlementaire de l'opposition officielle,

*Privilège—M. Yurko*

s'est aussitôt empressé de dire ceci, comme en fait foi le hansard à la page 20120:

... au moment où le leader parlementaire du gouvernement a fait part à la Chambre des résultats de ses entretiens avec les deux autres leaders, il a affirmé qu'il y avait eu consentement unanime.

Je reprends la dernière phrase, madame le Président, pour que tout le monde la comprenne bien. Selon le député du Yukon, le leader de la Chambre avait affirmé qu'il y avait consentement unanime. Il a ensuite présenté les choses quelque peu différemment, en ces termes:

Madame le Président se souvient certainement que je me suis levé par la suite, de même, sauf erreur, que le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Je crois que le consentement unanime a été obtenu à ce moment-là et qu'il est trop tard maintenant pour retirer son consentement.

**Mme le Président:** A l'ordre. Au lieu de nous lire ces citations, je voudrais que le député me dise immédiatement sur quoi porte sa question de privilège. Je l'avertis qu'il ne peut faire de remarque sur la décision que j'ai rendue hier et que je maintiens. Je voudrais qu'il me dise immédiatement à quel sujet il soulève la question de privilège et il pourra alors apporter des précisions, une fois qu'il aura dit ce qu'il en est.

**M. Yurko:** Je n'ai pas l'intention de parler longuement, madame le Président, mais il me faut donner des explications préliminaires. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans), leader parlementaire du NPD, a adopté une attitude différente en répondant à mes objections. Il a prétendu que par suite de consultations antérieures, le consentement unanime n'était pas nécessaire.

**Mme le Président:** Je crains de devoir me montrer inflexible à l'égard du député, car il fait probablement allusion à une décision et il doit me dire nettement maintenant que tel n'est pas le cas. Je lui demande donc de nous dire en quoi consiste sa question de privilège et il pourra alors me rappeler les déclarations que d'autres députés ont faites à la Chambre. Je le prie donc de me dire sur quoi se fonde sa question de privilège.

**M. Yurko:** Madame le Président, je ne connais personne qui ait autant de mal que moi à faire reconnaître par la présidence une question de privilège. Voilà l'essentiel de mon propos. Quant à ma connaissance du Règlement, je crois savoir que toute modification à l'ordre du jour doit être sanctionnée par la Chambre. Nous devons entériner l'ordre du jour chaque fois que les affaires courantes sont mises de côté. Pour ce faire, il y a lieu de demander et d'obtenir le consentement unanime de la Chambre. Cela ne s'est pas fait dans le cas qui nous occupe.

Je me reporte à votre déclaration d'hier, qui figure à la page 20120 du hansard:

Déclarations de ministres. Si j'ai bien compris, la période de questions faisant suite à la déclaration du ministre des Finances (M. Lalonde) se poursuivra pendant vingt minutes, du consentement unanime.

Vous disiez que nous avions le consentement unanime pour questionner le ministre pendant vingt minutes, mais nulle part dans le hansard ne peut-on constater que la question a été posée ni, encore moins, le consentement obtenu. J'ai protesté justement parce que la Chambre n'avait pas été saisie de la question.